

# COMMUNIQUE



Le 14 décembre 2006

## **Vote positif des créanciers obligataires\* d'Eurotunnel sur le projet de plan de sauvegarde**

Eurotunnel enregistre avec satisfaction le vote positif des créanciers obligataires appelés à voter ce jeudi 14 décembre 2006 les propositions de restructuration financière dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

102 obligataires, représentant 82,17 % du montant des obligations émises en euros par France Manche SA, ont voté en faveur des propositions qui leur étaient soumises.

88 obligataires, représentant 69,22 % du montant des obligations émises en livres sterling par Eurotunnel Finance Limited, ont voté en faveur des propositions qui leur étaient soumises.

Eurotunnel rappelle que les mandataires et administrateurs judiciaires avaient invité à voter en faveur de ce plan, et les en remercie. Pendant toute la durée du processus, Eurotunnel a pu s'appuyer sur leur compétence et a particulièrement apprécié leur disponibilité.

Eurotunnel précise que préalablement au vote, les représentants du personnel français et britanniques ont apporté leur soutien au plan.

Les propositions de restructuration financière, dorénavant adoptées par les créanciers, seront soumises par les administrateurs judiciaires au Tribunal de commerce qui se réunira le 18 décembre prochain.

Jacques Gounon, Président - Directeur Général d'Eurotunnel, a déclaré :

*« Ce vote positif conclut deux ans d'intenses négociations ayant permis de bâtir un plan réaliste et équilibré qui préserve les intérêts de toutes les parties. Si le tribunal approuve ce plan, la prochaine étape sera la création de Groupe Eurotunnel SA. Les actionnaires, en apportant massivement leurs titres à l'offre d'échange, permettront de concrétiser le nouveau départ d'Eurotunnel sur des bases solides et avec de réelles perspectives de développement ».*

\* Créanciers détenant des obligations représentant environ 30 % de la dette totale d'Eurotunnel.

\*\* Le corps électoral est composé des créanciers obligataires au nominatif et des créanciers obligataires au porteur s'étant identifiés pour participer au vote.